Conditions d’utilisation de la Plateforme ShareP

07.11.2025

Remarque préliminaire : la forme masculine est utilisée dans les présentes Conditions d’utilisation uniquement pour des raisons de lisibilité et peut se rapporter à des personnes de tout genre.

1 Objet, acceptation et garanties

Les présentes Conditions d’utilisation de la Plateforme ShareP (« Conditions d’utilisation ») régissent les droits et obligations entre ShareP AG, Apfelbaumstrasse 45, 8050 Zurich (« ShareP », « nous » ou « notre ») et les personnes physiques ou morales qui utilisent la Plateforme ShareP ou d’autres services de ShareP (ci-après ensemble « Services » ; « Utilisateur », « vous », « votre » ou « vos »).

En utilisant les Services, vous confirmez avoir lu et compris les présentes Conditions d’utilisation et vous déclarez les accepter. Si vous n’acceptez pas les Conditions d’utilisation, vous n’êtes pas autorisé à utiliser nos Services.

En outre, en utilisant les Services, vous garantissez :

(a) que vous avez au moins 18 ans et que vous êtes capable de discernement ;

(b) que votre utilisation des Services ne viole aucune disposition légale ;

(c) si vous utilisez des Services au nom d’une autre personne ou organisation, que vous êtes habilité à la représenter de manière juridiquement contraignante ; et

(d) que vous n’avez pas été exclu de l’utilisation de nos Services.

2 Services de ShareP

2.1 Services de stationnement

ShareP vous permet de réserver rapidement et simplement, sur une place de marché en ligne, des places de stationnement pour voitures, motos et vélos ainsi que des places de stationnement équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques (ci-après ensemble « Véhicule/Véhicules » ; « Place de stationnement/Places de stationnement »), puis de les utiliser. Les Places de stationnement vous sont proposées soit directement par des tiers (ci-après « Bailleur »), soit par ShareP.

L’Utilisateur prend acte que ShareP n’est pas responsable de l’état et/ou de l’entretien des Places de stationnement et ne répond pas d’éventuels défauts. Toutefois, si une Place de stationnement ne peut pas être utilisée correctement, ShareP prend contact avec le Bailleur et tente de trouver une solution acceptable pour l’Utilisateur.

Les contrats portant sur l’utilisation de Places de stationnement sont désignés ci-après par « Contrat de location/Contrats de location ». Un Contrat de location est conclu lorsque vous réservez une Place de stationnement via la Plateforme ShareP et que nous confirmons cette réservation. Les Contrats de location n’existent que pour la « Durée de location », c’est-à-dire pendant la durée pour laquelle une Place de stationnement a été réservée.

2.2 Assistance ShareP

ShareP fournit aux Utilisateurs une assistance à distance les jours ouvrables (du lundi au vendredi, hors jours fériés) de 8h00 à 18h00, par e-mail (support@sharep.io) ainsi que via notre hotline : [+41 44 591 60 11]. Le délai de réaction les jours ouvrables est habituellement de 4 heures au maximum.

3 Octroi de licence et propriété de ShareP

Pendant la durée de la convention, ShareP accorde à l’Utilisateur un droit limité, révocable, non transférable, non sous-licenciable et non exclusif d’utiliser la Plateforme ShareP conformément à la convention aux fins prévues (concernant la Plateforme ShareP, voir section 8).

ShareP se réserve expressément tous les droits qui ne sont pas explicitement accordés et l’Utilisateur ne peut faire valoir aucune prétention à cet égard. Tout logiciel open source ou logiciel tiers éventuellement contenu dans la Plateforme ShareP est concédé conformément à la licence open source ou à la licence du tiers.

ShareP est et reste l’unique propriétaire de la Plateforme ShareP, y compris tous les produits qui s’y rapportent (par exemple produits écrits, code informatique, concepts, données, savoir-faire, etc.) ainsi que les droits de propriété et de propriété intellectuelle qui s’y rapportent dans le monde entier. Il en va de même de toute amélioration, de tout développement, de toute modification ou de tout changement, de quelque nature que ce soit, de la Plateforme ShareP, y compris tous les produits qui s’y rapportent, qui sont créés, produits, rédigés, édités, modifiés, conçus ou mis en pratique, seuls ou conjointement avec l’Utilisateur ou un tiers, pendant la durée de la convention, ainsi que de tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle qui s’y rapportent. Toute prétention à une indemnité de l’Utilisateur ou du tiers ayant éventuellement participé est exclue.

4 Compte et Porte-monnaie

Vous pouvez vous inscrire sur la Plateforme ShareP, après quoi nous confirmons en règle générale cette inscription (le compte est activé). Les indications requises pour l’inscription doivent en tout temps être complètes, à jour et exactes, ce dont l’Utilisateur est responsable (les modifications doivent être reportées sans délai). Si l’Utilisateur ne peut pas procéder lui-

même aux modifications, il doit en informer ShareP (par e-mail à support@sharep.io).

L'activation du compte entraîne la création automatique d'un porte-monnaie virtuel (« Porte-monnaie ») pour l'Utilisateur, lequel permet la réservation et l'utilisation de Places de stationnement. L'entreprise qui procède au rechargement du Porte-monnaie est, au moment de l'entrée en vigueur des présentes Conditions d'utilisation, Stripe Payments Europe, Limited, 1 Grand Canal Street Lower, Grand Canal Dock, Dublin D02 H210, Irlande (« Stripe »). Les conditions générales de Stripe Payments Europe (lien) sont réputées lues, comprises et acceptées par l'Utilisateur. Celui-ci prend notamment acte que des frais et des intérêts peuvent s'appliquer. Stripe est seule compétente pour les questions relatives au rechargement du Porte-monnaie ; pour toute réclamation à ce sujet, veuillez vous adresser directement à Stripe.

5 Prix, réservation et paiement

Au préalable : l'accès à la Plateforme ShareP est gratuit pour les Utilisateurs, c'est-à-dire que nous ne percevons aucuns frais à ce titre.

5.1 Utilisation payante de Places de stationnement

5.1.1

Prix. Les prix pour la réservation et/ou l'utilisation de Places de stationnement (« Frais de location », lesquels comprennent également tous les coûts liés à la recharge d'un véhicule électrique) sont indiqués sur la Plateforme ShareP ou communiqués directement dans une offre séparée. Les Frais de location sont calculés automatiquement, selon les indications disponibles dans le texte descriptif de la Place de stationnement concernée. Les éventuelles informations de prix figurant sur le site Internet (en dehors du compte web) ou dans d'autres supports publicitaires sont sans engagement et ne constituent pas une offre.

Sauf indication contraire, les prix s'entendent y compris toute éventuelle taxe sur la valeur ajoutée, taxe de vente ou tout autre impôt, taxe ou redevance perçus sur la fourniture des Services.

5.1.2

Paiement des Places de stationnement. Les Places de stationnement peuvent être réservées via la Plateforme ShareP ; à cette fin, le Porte-monnaie doit être rechargé d'un montant suffisant (« Avoir » ; autrement dit, la réservation n'est en règle générale possible que si l'Avoir est suffisant).

À titre exceptionnel, nous permettons un paiement ultérieur. Dans ce cas, nous établissons une facture, exigible dans les dix (10) jours à compter de la date de facturation. À l'expiration du délai de paiement, l'Utilisateur est en demeure sans qu'un rappel soit nécessaire et ShareP peut percevoir un intérêt moratoire de 5 % par an à compter de la date de facturation et jusqu'à réception du paiement intégral du montant dû, intérêts courus compris.

Les Frais de location sont déduits de l'Avoir/facturés à l'Utilisateur, indépendamment du fait qu'il utilise effectivement la Place de stationnement ou non. En cas de non-utilisation de la Place de stationnement pendant la période réservée, il n'existe aucun droit au remboursement (partiel) des Frais de location, à l'utilisation d'une Place de stationnement de remplacement au même moment ou à un autre moment, ni à la résiliation du Contrat de location. Les dispositions relatives aux Annulations de Places de stationnement selon la section 6 demeurent réservées.

Si l'Utilisateur souhaite une quittance, il peut en faire la demande via la Plateforme ShareP.

5.2 Utilisation gratuite de Places de stationnement

Lorsque des Places de stationnement sont mises à disposition pour une utilisation interne (collaborateurs/invités, etc.) et gratuite, les Utilisateurs peuvent les réserver via la Plateforme ShareP, puis les utiliser, conformément aux instructions du détenteur/gérant des Places de stationnement. Les dispositions des présentes Conditions d'utilisation s'appliquent également aux utilisations gratuites de Places de stationnement, à l'exception de la section 6 ainsi que de la section 7.2.2, premier et deuxième alinéas (en cas d'impossibilité d'utiliser la Place de stationnement, ShareP ne recherche pas de Place de stationnement de remplacement).

5.3 Réservation d'une Place de stationnement pour un autre Utilisateur

La réservation d'une Place de stationnement pour une autre personne n'est admise que si celle-ci a également accepté les Conditions d'utilisation. L'acceptation intervient par l'utilisation de la/d'une Place de stationnement et est en outre confirmée par les présentes par l'Utilisateur qui effectue la réservation.

Les deux personnes/Utilisateurs sont tenus conjointement de respecter les Conditions d'utilisation et répondent solidairement de toute prétention.

6 Annulation de Places de stationnement

(a) En cas d'annulation de la réservation ou de réduction de la durée de réservation (ci-après ensemble « Annulation ») au moins 24 heures avant le début de la Durée de location, quel qu'en soit le motif et que l'Annulation soit effectuée par vous, par le Bailleur ou par nous, les Frais de location sont remboursés sur votre Porte-monnaie.

(b) En cas d'Annulation intervenant moins de 24 heures avant le début de la Durée de location, les Frais de location ne sont pas remboursés, même partiellement. Dans des cas exceptionnels déterminés librement par le Bailleur et ShareP, un remboursement partiel peut être accordé à titre de geste commercial.

(c) Si d'autres conditions d'Annulation s'appliquent à une Place de stationnement déterminée, celles-ci

sont signalées sur la Plateforme ShareP/dans l'offre séparée.

En cas d'abus, ShareP se réserve le droit de ne procéder à aucun remboursement, quel que soit le moment de l'Annulation.

7 Utilisation des Places de stationnement

7.1 Utilisation conforme

L'Utilisateur a le droit d'utiliser la ou les Places de stationnement qu'il a réservées (« Place de stationnement réservée ») pour y stationner le ou les Véhicules qu'il a indiqués via la Plateforme ShareP (« Véhicule validé ») et, le cas échéant, pour recharger la batterie d'un véhicule électrique pendant la Durée de location. Toute autre utilisation est exclue.

L'Utilisateur est notamment tenu :

(a) de n'utiliser la Place de stationnement réservée que pendant la Durée de location et uniquement pour le Véhicule validé ;

(b) de stationner correctement le Véhicule validé sur la Place de stationnement réservée, de le verrouiller pendant son absence et de n'y conserver ni objets de valeur, ni objets dangereux, ni objets illégaux ;

(c) de ne procéder à aucune réparation de véhicule et de ne déposer, sur la Place de stationnement réservée ou de manière générale sur les Places de stationnement, aucun matériel ni objet qui ne fait pas partie de manière indissociable du Véhicule validé ;

(d) de ne pas utiliser la Place de stationnement réservée à des fins commerciales ou publicitaires ;

(e) de disposer de toutes les autorisations requises pour la conduite du Véhicule validé (en particulier permis de circulation et permis de conduire valables de l'Utilisateur) ;

(f) d'avoir conclu, pour le Véhicule validé, une assurance responsabilité civile valable dans l'État concerné ;

(g) d'être en état de conduire pendant la Durée de location (en particulier pas d'alcool ni d'autres drogues) ;

(h) de laisser la Place de stationnement réservée propre, libre de tout objet et sans dommage ; et

(i) d'annoncer à ShareP, immédiatement et spontanément, tout dommage causé par lui ou par des tiers au Véhicule validé, à des Véhicules de tiers se trouvant sur des Places de stationnement ou aux Places de stationnement elles-mêmes (par la hotline ou à l'adresse : support@sharep.io ; au besoin, un constat d'accident doit en outre être rempli).

Pour pouvoir utiliser des Places de stationnement réservées, le téléphone mobile de l'Utilisateur doit disposer d'une connexion Internet stable et d'une fonction de géolocalisation (activée).

7.2 Utilisation non conforme

7.2.1 Stationnement illicite par des Utilisateurs, etc.

En cas de violation de la section 7, le Bailleur et ShareP ont le droit d'enlever le Véhicule ou de le faire enlever, aux frais de l'Utilisateur, par une entreprise de leur choix.

Si un Utilisateur stationne un Véhicule (validé) sur une Place de stationnement en dehors de la Durée de location, ShareP a en outre le droit, cumulativement, (i) de facturer à l'Utilisateur la durée de stationnement supplémentaire, (ii) et de lui infliger une pénalité ou d'en charger des tiers (par exemple TowShare Group GmbH, Falsch-parker.ch). Le montant maximal de la pénalité dépend de l'État dans lequel se trouve la Place de stationnement et s'élève actuellement à :

(a) Autriche : 80 EUR

(b) Allemagne : 80 EUR

(c) Pologne : 100 PLN

(d) Suisse : CHF 100

D'autres prétentions du Bailleur et de ShareP demeurent expressément réservées.

8 Stationnement illicite par des tiers et dommages au Véhicule

Si l'Utilisateur ne peut pas utiliser la Place de stationnement réservée pendant la Durée de location en raison d'un Véhicule d'un tiers qui y est stationné ou en raison d'autres circonstances :

(a) l'Utilisateur doit en informer ShareP sans délai et attendre son assistance. Il est expressément interdit à l'Utilisateur (i) de remorquer un Véhicule ou de le faire remorquer, ou (ii) d'utiliser une autre Place de stationnement sans le consentement préalable exprès de ShareP ;

Si l'Utilisateur ne respecte pas cette procédure, il répond intégralement de tous les frais qui en résultent (par exemple frais de remorquage) ainsi que des prétentions de tiers, et il indemnise ShareP et le Bailleur et les dégage de toute responsabilité pour tous les frais et prétentions de ce type ;

(b) ShareP s'efforce, dans la mesure du possible, de mettre à la disposition de l'Utilisateur une Place de stationnement de remplacement dans la même installation de stationnement (les frais y afférents sont à la charge de l'Utilisateur) ;

(c) les Frais de location de la Place de stationnement initiale sont, le cas échéant, remboursés à l'Utilisateur au prorata de la période pendant laquelle la Place de stationnement était inutilisable, à moins qu'aucune faute ne soit imputable à ShareP dans cette situation (force majeure, etc.). Toute autre prétention de l'Utilisateur à l'encontre de ShareP et/ou du Bailleur est expressément exclue.

Si l'Utilisateur prouve qu'un autre Utilisateur a endommagé le Véhicule validé, il peut adresser une réclamation à l'adresse e-mail support@sharep.io. Sha-

reP s'efforcera de jouer un rôle de médiateur et de trouver une solution appropriée. Toute autre obligation ou responsabilité de ShareP et du Bailleur est exclue.

9 Plateforme ShareP

9.1 Généralités

La place de marché est exploitée au moyen de notre plateforme logicielle (« Plateforme ShareP »). La Plateforme ShareP est une application logicielle ou plusieurs applications logicielles de notre société, proposée sous forme d'application web et d'application mobile (app) ou d'une autre manière. Afin de garantir que la Plateforme ShareP soit à jour et efficace, ShareP se réserve le droit, à tout moment, de l'étendre, de la modifier ou d'en supprimer des fonctionnalités.

L'utilisation de la Plateforme ShareP (inscription/ouverture d'un compte) ne vous garantit pas de trouver une Place de stationnement (adaptée). De même, ShareP ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité des informations figurant sur la Plateforme ShareP (concernant les Places de stationnement), celles-ci reflétant uniquement les informations communiquées/saisies par les Bailleurs. Veuillez nous signaler sans délai toute information incomplète/inexacte.

En cas de contradiction entre les informations figurant sur la Plateforme ShareP concernant les prix (Frais de location), la réservation et l'Annulation de Places de stationnement et les présentes Conditions d'utilisation, les indications figurant sur la Plateforme ShareP prévalent (sauf si elles sont manifestement inexactes).

9.2 Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est responsable de préserver la confidentialité de ses données de connexion et des autres informations relatives à son compte. Vous acceptez expressément de ne pas communiquer ces informations de connexion à d'autres personnes ; elles ne peuvent être utilisées que par la personne à laquelle elles ont été attribuées.

L'Utilisateur est en outre responsable de toutes les activités (en particulier la conclusion du Contrat de location ainsi que l'utilisation subséquente de la Place de stationnement) qui ont lieu sous votre compte, que l'Utilisateur les ait autorisées ou non. Veuillez nous contacter dans les plus brefs délais si vous soupçonnez que vos informations de connexion sont utilisées sans autorisation. Nous nous réservons le droit de bloquer, à notre libre appréciation, l'accès à tout ou partie des Services si nous constatons ou soupçonnons un abus.

Les offres et autres données visibles sur la Plateforme ShareP, telles que les noms, adresses et images de Places de stationnement/biens immobiliers, ne doivent être utilisées qu'aux fins de la recherche et de la location de Places de stationnement via la Plateforme ShareP. Toute autre utilisation est interdite. Il est notamment interdit aux Utilisateurs :

(a) de transmettre des offres ou d'autres données à des tiers ;

(b) d'utiliser des offres ou d'autres données à des fins publicitaires ; ou

(c) d'utiliser des offres ou d'autres données à des fins de harcèlement ou à d'autres fins illicites ; ou

(d) de téléverser sur la Plateforme ShareP des contenus (textes, photos, images, vidéos) qui ne sont pas à jour, qui sont inexacts ou qui portent atteinte aux droits de tiers (en particulier aux droits de propriété et aux droits de la personnalité).

Il est interdit à l'Utilisateur de copier, d'endommager, de manipuler, de pirater, d'altérer, de décrypter, de soumettre à une ingénierie inverse ou de décompiler la Plateforme ShareP, de contourner des mécanismes de sécurité ou de prendre d'autres mesures visant à analyser ou à modifier le code source ou le fonctionnement de la Plateforme ShareP.

Vous avez le droit d'accéder aux contenus (texte, photo, image, vidéo ou audio) que vous avez téléversés ou créés sur la Plateforme ShareP et de les modifier. Ces contenus sont librement accessibles aux tiers (en ligne) et peuvent donc être facilement copiés. Par les présentes, vous accordez à ShareP une licence non exclusive, de durée illimitée, pour utiliser les contenus aux fins de la fourniture de nos Services.

ShareP peut, en cas de violation de ces obligations, mais également à sa libre appréciation et quel qu'en soit le motif, exclure des Utilisateurs de l'utilisation de la Plateforme ShareP et désactiver/supprimer leur compte.

10 Renouvellement des abonnements

Si l'Utilisateur a conclu un abonnement (mensuel) pour l'utilisation d'une Place de stationnement, la durée de celui-ci est à chaque fois prolongée automatiquement et sans interruption d'une nouvelle période de même durée si vous ne mettez pas fin au Contrat de location avant son échéance.

11 Fin de la convention

Résiliation. L'Utilisateur peut résilier la convention en tout temps moyennant un délai de résiliation de 14 jours (i) en en informant ShareP par e-mail ([support@sharep.io]) et (ii) en supprimant son compte sur la Plateforme ShareP.

ShareP peut résilier la convention en tout temps moyennant un délai de résiliation de 14 jours en en informant l'Utilisateur via la Plateforme ShareP ou d'une autre manière. En outre, ShareP peut résilier la convention en tout temps et avec effet immédiat pour justes motifs. Constitue notamment un juste motif : (i) toute violation de la convention, ou (ii) une violation des prescriptions légales de l'État concerné.

Conséquences de la fin de la convention

(a) Généralités. À la fin de la convention, (i) tous les droits d'utilisation et autres droits accordés à l'Utilisateur dans le cadre de la convention s'éteignent im-

médiatement, sans aucun droit à une indemnité, (ii) le compte de l'Utilisateur est désactivé/supprimé, et (iii) tous les frais, dommages-intérêts, etc. en souffrance doivent être payés sans délai par l'Utilisateur.

Les dispositions des présentes Conditions d'utilisation qui, en raison de leur contenu, ont vocation à continuer de s'appliquer restent pleinement en vigueur même après la fin de la convention.

(b) Contrats de location en cours. À la fin de la convention/à l'expiration du délai de résiliation, les éventuels Contrats de location en cours prennent également fin. Ce qui suit s'applique à ceux-ci :

(i) Contrats de location qui prennent fin avant la fin de la convention : décompte normal, c'est-à-dire que l'intégralité des Frais de location est due.

(ii) Contrats de location qui prendraient fin après la fin de la convention : Frais de location dus au prorata, décomptés pour la durée effective (c'est-à-dire jusqu'à la fin de la convention).

(iii) Cas particulier : en cas de résiliation par ShareP pour justes motifs, l'intégralité des Frais de location est due (indépendamment du moment de la fin de la convention).

12 Protection des données

Dans notre politique de confidentialité générale, nous vous informons de la manière dont nous traitons et protégeons les données personnelles.

Dans le cadre du contrôle d'accès et de la gestion des Places de stationnement mises à disposition via la Plateforme ShareP, nous utilisons en outre des caméras pour la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation des véhicules. Le traitement et la protection de ces données font l'objet d'une politique de confidentialité distincte : Lien. Le Bailleur/propriétaire est seul responsable d'éventuelles autres caméras installées sur les Places de stationnement (en particulier des caméras de surveillance).

En visitant notre site Internet et/ou en utilisant nos Services, vous déclarez avoir lu et compris les deux politiques de confidentialité.

13 Garantie, responsabilité et indemnisation

13.1 Absence de garantie

Nous nous efforçons d'assurer une disponibilité aussi ininterrompue que possible et un fonctionnement sans erreur de la Plateforme ShareP et des Services, mais ne pouvons le garantir. La Plateforme ShareP et les Services sont fournis « tels quels », c'est-à-dire sans aucune garantie, et « selon leur disponibilité ». Toute prétention en garantie est (par conséquent) expressément exclue, dans la mesure permise par la loi.

Vous acceptez d'utiliser/de consulter les Services et la Plateforme ShareP à vos propres risques et d'assumer seul la responsabilité de tout dommage corporel, décès, dommage à vos biens, dommage aux biens de tiers, violation de lois, règles ou prescriptions, perte de données ou compromission de vos données ou des données de tiers.

13.2 Limitation de responsabilité et indemnisation

Vous prenez acte que la responsabilité de ShareP et de ses cadres dirigeants, collaborateurs, directeurs, représentants, société mère et filiale et autres sociétés affiliées, etc. (« ShareP Company ») est entièrement exclue dans la mesure permise par la loi. Cela vaut indépendamment du fait qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, fortuits, de dommages consécutifs, d'un gain manqué, etc., résultant de l'utilisation des Services ou de la Plateforme ShareP ou en lien avec celle-ci. En particulier, l'Utilisateur confirme et accepte par les présentes que ShareP n'est pas responsable de l'état et/ou de l'entretien des Places de stationnement (y compris des bornes de recharge) et ne répond pas d'éventuels défauts ni des dommages (consécutifs) qui en résultent.

Si et dans la mesure où la responsabilité ne peut être exclue, le montant maximal de la responsabilité de ShareP correspond aux Frais de location payés au cours de la dernière année civile et, en cas d'utilisation gratuite de Places de stationnement, à CHF 10 000,00.

Vous acceptez de protéger, de défendre, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité ShareP Company contre l'ensemble des prétentions, pertes, engagements, motifs d'action, jugements, pénalités, coûts, dommages et dépenses (y compris les honoraires d'avocat ainsi que les frais et débours de procédure). En particulier, l'Utilisateur répond des dommages causés à la Place de stationnement (y compris aux bornes de recharge) ou à des tiers, y compris aux Véhicules de tiers, et indemnise entièrement ShareP à cet égard.

La limitation de responsabilité et l'obligation d'indemnisation susmentionnées s'appliquent également dans les rapports entre l'Utilisateur et le Bailleur (fournisseur du parking). L'Utilisateur en prend acte et y consent expressément.

14 Autres dispositions

14.1

Intégralité de la convention. La présente convention (annexes comprises) constitue l'intégralité de l'accord entre ShareP et l'Utilisateur en ce qui concerne les Services.

14.2

Clause salvatrice. Si certaines dispositions de la présente convention s'avéraient invalides ou incomplètes, ou si leur exécution devenait impossible, la validité des autres parties de la présente convention n'en serait pas affectée. Dans ce cas, ShareP s'engage à remplacer sans délai la disposition invalide par une disposition valide et admissible qui, par son

contenu, se rapproche le plus possible de l'intention initiale.

14.3

Cession. Aucune des parties ne peut céder ses droits ou obligations découlant de la présente convention sans le consentement écrit préalable de l'autre partie (lequel ne peut être refusé de manière inéquitable). Exception : ShareP est en droit de céder la présente convention dans son intégralité, sans le consentement des Utilisateurs, à une société qui lui est affiliée ou dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une restructuration d'entreprise ou de la vente de la totalité ou de parties essentielles de ses actifs.

14.4

Modifications de la présente convention. Toute modification de la présente convention requiert la forme écrite (la forme électronique du texte satisfaisant à cette exigence) et l'accord des deux parties.

Nonobstant ce qui précède, ShareP se réserve le droit de modifier la présente convention moyennant communication à l'Utilisateur (par e-mail ou via la Plateforme ShareP). Si l'Utilisateur ne s'y oppose pas par écrit (par e-mail) dans les trente (30) jours suivant la communication, il déclare accepter les modifications.

14.5

Droit applicable et for. La présente convention est soumise exclusivement au droit suisse (à l'exclusion des traités internationaux ou des règles de conflit de lois qui conduiraient à l'application d'un autre droit). Le for exclusif pour les litiges en lien avec la présente convention est Zurich, Suisse.

Traduction de courtoisie. En cas de divergence, la version allemande fait foi.